



perçu mensuel de la situation de l'emploi en Haute-Savoie

Août 2012

« Une nouvelle hausse, même modérée »

Les évolutions d'un mois sur l'autre (données C.V.S.)

Données C.V.S. : Données Corrigées des variations saisonnières

Demande d'emploi de catégorie A (personnes n'ayant exercé aucune activité)

+ 0,1% Le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois se situe à 30 784, soit 44 demandeurs de plus qu'en juillet.

Cette nouvelle hausse de 0,1% se situe à un niveau nettement moins élevé qu'en juillet (+1,4%) et positionne la Haute-Savoie en deçà des augmentations régionale (+0,4%) et nationale (+0,8%).

Cette évolution négative réserve toutefois de bonnes surprises, s'agissant notamment du chômage des jeunes qui recule de -2,4% avec même -4% pour les jeunes femmes.

Toutes catégories confondues, les femmes affichent ce mois une légère diminution (-0,1%) contre une augmentation (+0,3%) pour les hommes.

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois			
CATEGORIE A (données CVS)			
	août-12	Variations	
		mensuelle	annuelle
Haute-Savoie			
Hommes	15 466	0,3%	11,7%
Femmes	15 319	-0,1%	9,6%
< 25 ans	3 776	-2,4%	5,3%
25 - 49 ans	20 239	0,5%	10,3%
50 ans et plus	6 769	0,7%	15,0%
Hommes < 25 ans	1 906	-0,8%	6,4%
25 - 49 ans	10 129	0,7%	11,6%
50 ans et plus	3 430	-0,2%	15,2%
Femmes < 25 ans	1 869	-4,0%	4,1%
25 - 49 ans	10 110	0,2%	9,0%
50 ans et plus	3 339	1,6%	14,8%
Ensemble de la catégorie A	30 784	0,1%	10,6%

Demande d'emploi de catégories A B C

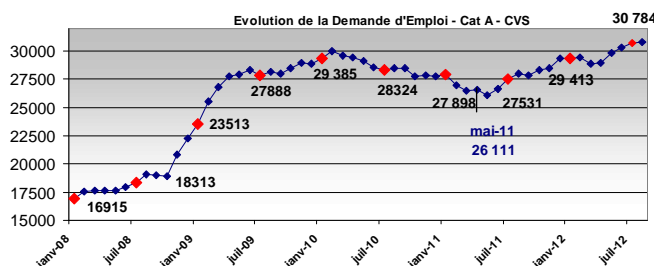
(B : Personnes ayant exercé une activité réduite de 78 h ou moins dans le mois / C : personnes ayant exercé une activité longue de plus de 78 h.)

+ 0,5% Le nombre de personnes cumulant une situation de chômage et d'emploi (44 042 personnes en activité réduite) a progressé ce mois de +0,5%, soit un rythme beaucoup moins rapide qu'en juillet (+1,7%).

Les tendances sur 12 mois (données CVS)

Demande d'emploi de catégorie A

+ 10,6 % Sur 12 mois, la tendance reste à la hausse avec 10,6%, soit 2 960 demandes supplémentaires. Cet accroissement annuel de la demande d'emploi haut-savoyarde amorcé en juin 2011 est supérieur à l'évolution régionale (+ 9%) et nationale (+ 9,2%).



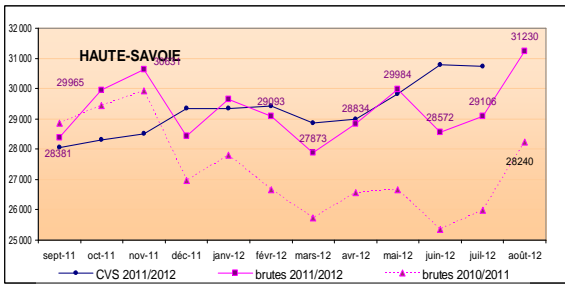
Demande d'emploi de catégories A B C

+ 11,3 % Cette augmentation, également supérieure aux rythmes régional (+9,3%) et national (+8,4%) concerne toutes les catégories d'âge et de genre, mais de manière là encore plus marquée pour les seniors (+14,4%).

Sur l'ensemble des 44 042 personnes inscrites à Pôle-emploi, en catégories A,B,C, 13 347 ont une ancienneté d'inscription supérieure à 1 an (30,3%). Le ratio régional est de 35,8%

Evolution annuelle en données brutes

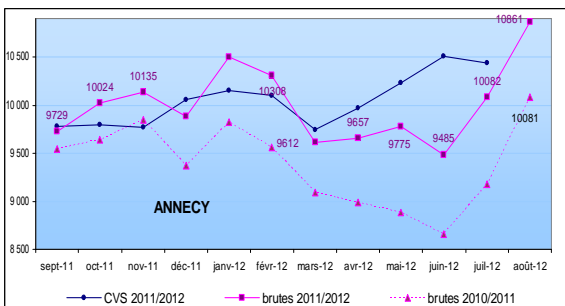
Haute Savoie



Données brutes	août-11	août-12	variation sur un an
HAUTE SAVOIE			
Hommes	13 546	15 132	11,7%
Femmes	14 694	16 098	9,6%
Moins de 25 ans	3 635	3 824	5,2%
entre 25 et 49 ans	18 690	20 601	10,2%
50 ans et plus	5 915	6 805	15,0%
Chômeurs de longue durée (CLD)	7 751	8 466	9,2%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	2 949	3 317	12,5%
Ensemble de la catégorie A	28 240	31 230	10,6%

Evolution annuelle par Bassin en données brutes

Le bassin Annecien

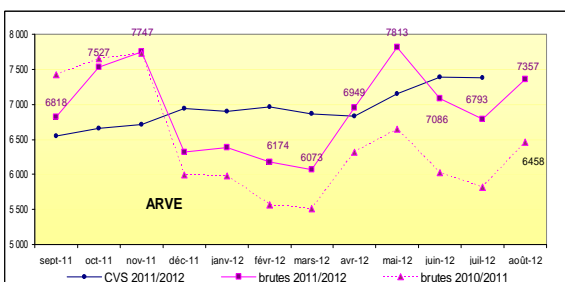


Données brutes	août-11	août-12	variation sur un an
ANNECY			
Hommes	4 826	5 204	7,8%
Femmes	5 255	5 657	7,6%
Moins de 25 ans	1 343	1 343	0,0%
entre 25 et 49 ans	6 621	7 131	7,7%
50 ans et plus	2 117	2 387	12,8%
Chômeurs de longue durée (CLD)	2 878	3 017	4,8%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	1 110	1 228	10,6%
Ensemble de la catégorie A	10 081	10 861	7,7%

+7,7% Le bassin annecien qui concentre 35% des demandeurs d'emploi est le seul territoire à afficher une augmentation annuelle inférieure à celle du département (+10,6%). Autres singularités, la stabilité du chômage des jeunes (0%), pour une progression (+5,2 %) au plan départemental. L'augmentation des seniors, bien qu'élevée (+12,8%), reste là aussi inférieure à la moyenne des 4 territoires (+15%).

Enfin, bonne surprise pour un territoire qui depuis des mois se caractérise par les hausses les plus fortes du chômage de longue durée, ce mois ci avec +4,8%, ce bassin affiche au plan départemental l'augmentation la plus faible du chômage de longue durée ainsi que du chômage de très longue durée

L'Arve



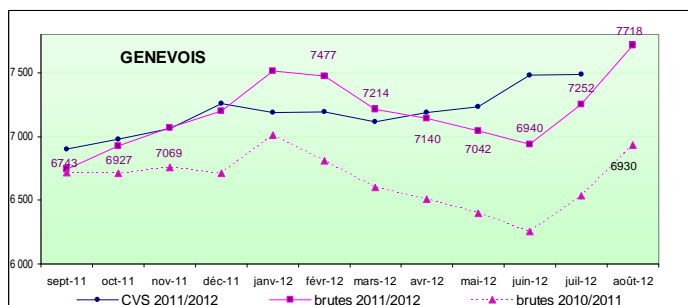
Données brutes	août-11	août-12	variation sur un an
ARVE			
Hommes	3 037	3 546	16,8%
Femmes	3 421	3 811	11,4%
Moins de 25 ans	866	984	13,6%
entre 25 et 49 ans	4 135	4 667	12,9%
50 ans et plus	1 457	1 706	17,1%
Chômeurs de longue durée (CLD)	1 818	2 127	17,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	741	879	18,6%
Ensemble de la catégorie A	6 458	7 357	13,9%

+13,9% Tout en contraste avec son voisin annecien, le bassin de l'Arve affiche ce mois encore la hausse annuelle la plus élevée du département avec 909 demandeurs d'emploi supplémentaires, et une dégradation plus marquée pour les hommes (+16,8%) que pour les femmes (+11,4%).

Toutes les catégories d'âge sont fortement impactées. On relèvera la forte augmentation des jeunes (+13,6%) la plus élevée du département (+5,2%) qui contraste avec la stabilité annecienne voire la baisse de cette catégorie dans le Chablais. Les seniors avec (+17,1%) ne sont pas épargnés.

Autre conséquence de la dégradation de la situation de l'emploi sur ce territoire, le fort accroissement du chômage de longue durée (+17%) et très longue durée (+18,6%), pourcentages qui sont de loin les plus élevés du département.

Le Genevois



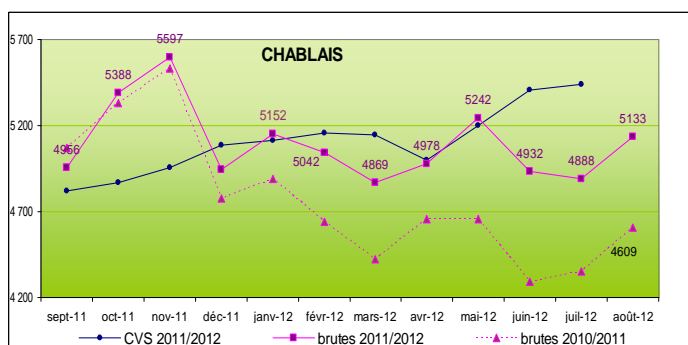
Données brutes	août-11	août-12	variation sur un an
GENEVOIS			
Hommes	3 459	3 863	11,7%
Femmes	3 471	3 855	11,1%
Moins de 25 ans	762	841	10,4%
entre 25 et 49 ans	4 830	5 293	9,6%
50 ans et plus	1 338	1 584	18,4%
Chômeurs de longue durée (CLD)	1 844	2 028	10,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	648	724	11,7%
Ensemble de la catégorie A	6 930	7 718	11,4%

+11,4% L'évolution annuelle du Genevois, tout comme le Chablais, se situe entre la hausse relative du bassin annécien et élevée de l'Arve.

Ce territoire qui concentre 25% des demandeurs d'emploi du département, se démarque toutefois, par une hausse importante du chômage des jeunes (+10,4%) et par l'accroissement le plus élevé du public senior avec (+18,4%) au plan départemental.

Le chômage de longue durée s'accroît sur ce territoire tout comme celui de l'Arve, plus fortement que sur les 2 autres bassins.

Le Chablais



Données brutes	août-11	août-12	variation sur un an
CHABLAIS			
Hommes	2 151	2 436	13,2%
Femmes	2 458	2 697	9,7%
Moins de 25 ans	634	625	-1,4%
entre 25 et 49 ans	2 992	3 405	13,8%
50 ans et plus	983	1 103	12,2%
Chômeurs de longue durée (CLD)	1 179	1 261	7,0%
Chômeurs de très longue durée (CTLD)	439	472	7,5%
Ensemble de la catégorie A	4 609	5 133	11,4%

+11,4% Le Chablais comme les autres territoires n'échappe pas à l'augmentation annuelle de sa demande d'emploi.

Il se distingue toutefois par, une baisse « relative » du chômage des jeunes (-1,4% soit 9 jeunes en moins), et par une augmentation des 50 ans et plus la moins élevée (+12,2%) du département (+15%) toutes proportions gardées

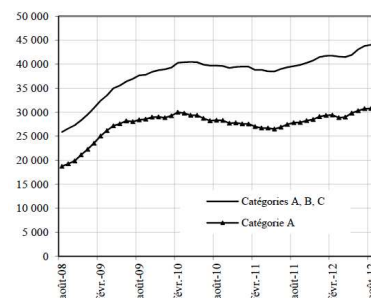
CONCLUSION

Dans la période d'incertitudes que nous traversons, la situation de l'emploi est particulièrement difficile.

Elle l'est encore plus pour les jeunes, et en particulier pour les moins qualifiés d'entre eux. L'accès à un emploi durable est un parcours du combattant pour les jeunes et particulièrement pour ceux qui n'ont pas de diplôme, ou sont faiblement qualifiés.

Cette situation impose d'agir vite. Les Emplois d'avenir sont une des réponses de lutte contre le chômage qui s'insèrent dans un dispositif global, pour répondre à l'urgence sur le front de l'emploi.

Les premiers emplois d'avenir pourront être signés dès le mois de novembre 2012 et c'est grâce à la mobilisation de chacun que le déploiement de ce dispositif dans notre département répondra à l'ambition d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes les moins qualifiés.



La création des emplois d'avenir fait l'objet d'un projet de Loi dont Le texte définitif devrait être adopté par le Parlement le 9 octobre 2012.

L'objectif des emplois d'avenir est de proposer des solutions d'emploi et d'ouvrir l'accès à une qualification aux jeunes peu ou pas qualifiés qui ne parviennent pas à trouver le chemin de l'insertion professionnelle.

Ce dispositif permettra aux collectivités territoriales, aux associations, aux établissements de soins, etc., ainsi qu'à certaines structures privées, de contribuer à la cohésion sociale en favorisant la réinsertion des publics éloignés de l'emploi et la prise en charge de besoins collectifs non satisfaits sur le territoire.

Les jeunes, soit sans qualification, soit peu qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, en seront les premiers bénéficiaires, en particulier dans les zones urbaines ou rurales les plus marquées par le chômage. Le dispositif s'élargira aux jeunes âgés de moins de 30 ans en situation de handicap.

Ils seront principalement créés par des employeurs du secteur non marchand dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durables (filères vertes et numériques, secteurs social et médico-social, aide à la personne, animation et loisirs, tourisme...). En outre, certains emplois d'avenir (emplois d'avenir professeur) permettront d'accompagner des étudiants boursiers qui souhaitent poursuivre leurs études et se destiner aux métiers de l'enseignement.

**100 000 emplois d'avenir seront créés en 2013,
chiffre porté à 150 000 en 2014,
avec une mise dès novembre 2012.**

75 % du montant brut de la rémunération du jeune seront pris en charge pendant une durée de 3 ans. L'emploi d'avenir sera pour l'essentiel à temps plein, en CDI ou en CDD de 3 ans.

L'emploi d'avenir offre les conditions d'une première expérience professionnelle réussie. Il pourra aboutir à une pérennisation dans l'emploi créé, à l'acquisition de compétences donnant au jeune des perspectives nouvelles dans une activité d'avenir, ou à la reprise d'une formation, en alternance le plus souvent, en lien avec la motivation trouvée pour un métier.

Ce parcours de réussite reposera sur un fort engagement des employeurs (tutorat, formation) et un accompagnement renforcé assuré par les missions locales et Pôle emploi.

Par exception et dans certaines conditions, les emplois d'avenir seront également ouverts à certains employeurs du secteur marchand :

- les groupements d'employeurs qui organisent des parcours d'insertion et de qualification. Une concertation spécifique aura lieu avec les groupements d'employeurs pour la détermination des emplois concernés
- les entreprises remplissant certaines conditions fixées par décret en Conseil d'État relatives à leur secteur d'activité et au parcours proposé au jeune. Les particuliers employeurs ne seront pas éligibles.